

BONNE ANNEE !!!

Une nouvelle année commence et il y aurait 2017 choses possibles à vous souhaiter. Nous sommes tout d'abord heureux de pouvoir à nouveau la partager avec vous.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de pleine réussite de vos projets, tant sur le plan professionnel que personnel, afin que cette nouvelle année soit couronnée de succès.

Pour concrétiser cette réussite, nous avons déployé de **nouveaux moyens**. Des moyens humains tout d'abord, pour vous offrir un support technique et commercial toujours plus performant. Des moyens financiers ensuite, pour un éventail de matériels encore plus riche et diversifié.

Vous trouverez dans les éditions successives de "Bon à Savoir" la présentation des **nouveautés à venir** qui seront réunies dans la nouvelle édition de notre tarif public disponible dès le 2ème trimestre. Nous sommes confiants que ces matériels vous permettront de développer vos domaines de compétences et nous sommes impatients de vous les présenter.

Très belle année 2017 à toutes et à tous.

Nouveautés pour 2017...

GROUPES D'EAU GLACÉE

Parmi les nouveautés à venir, **5 gammes de groupes d'eau glacée** qui couvriront des besoins de 2 à 570 kW.

FrioCube : Groupes de **petite puissance** (2 à 25 kW), disposant de nombreuses options et notamment un contrôle très précis de la température de sortie d'eau ($\pm 0,5K$).

FrioPlug : Groupes "plug and play" de 7 à 13 kW livrés **entièrement équipés** pour une installation facile sur site.

FrioFlex : Groupes entièrement **modulables** selon les besoins de l'installation. Puissance disponibles de 13 à 140 kW.

FrioReverse : Groupes **réversibles** de 13 à 140 kW permettant la production d'eau chaude ou froide selon les besoins.

FrioBig : Groupe de **forte puissance** (140 à 570 kW) pour fournir de l'eau glacée en quantité avec précision (vannes de détente électronique en série).



MESURE DE POLLUANTS SUR SITE

Contrôles, audits, certifications...



De plus en plus la qualité de l'air comprimé demandée exige d'être mesurée avec précision.

Nous disposons dès à présent des moyens nécessaires pour effectuer sur site **un contrôle de la teneur des principaux polluants** de l'air comprimé, et en particulier pour l'air employé à des fins respirables et sa conformité à la **norme 12021**.

L'ensemble des matériels de mesure est réuni dans une valise dont la mise en œuvre est facilitée grâce à l'intégration des composants et une ligne unique d'échantillonnage d'air.

Elle permet **d'analyser en continu**, de manière individuelle ou en totalité, les paramètres et/ou les polluants ci-dessous :

- O₂ : Teneur en oxygène (en %)
- H₂O : Point de rosée sous pression (En °C et/ou ppm)
- CO : Teneur en monoxyde de carbone (ppm)
- CO₂ : Teneur en dioxyde de carbone (ppm)
- COV : Composés organiques volatils - Teneur en hydrocarbures (ppm)

D'autres modules de mesure peuvent être ajoutés (NO_x, SO₂ et compteur de particules) pour effectuer des analyses conformes à l'air médical (**Pharmacopée Européenne**) ou à la norme **ISO 8573-1**.



Les prises de données donnent lieu à l'**établissement d'un rapport** circonstancié sur les valeurs relevées et leur conformité à la norme demandée. Cette valise de mesure a été **contrôlée et certifiée** par le Comité français d'accréditation (**COFRAC**), ce qui garantit l'exactitude des mesures relevées. N'hésitez pas à contacter votre responsable commercial pour toute précision technique ou tarifaire sur ce nouveau service.



Nouvelle directive : DESP

La DESP (Directive des Equipements Sous Pression) a évolué depuis juillet 2016. **La directive 97-23 a été abrogée** et remplacée par la **directive 2014-68** du 15 mai 2014 entrée en vigueur à compter du 19 juillet 2016. Comparativement à l'ancien texte, les modifications portent principalement sur la classification des fluides (inchangée pour l'air comprimé), les procédures d'évaluation de la conformité, la restructuration des articles et annexes pour s'aligner sur les "dispositions de référence" du cadre législatif.

Il n'est pas ici question de détailler les modifications apportées par cette nouvelle directive mais de confirmer dans ces lignes **la conformité de l'ensemble de nos matériels à cette législation**.

Le texte est accessible sur le site de l'union européenne à l'adresse :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32014L0068>